

Les fractures numériques

Comment réduire les inégalités ?

ANALYSE

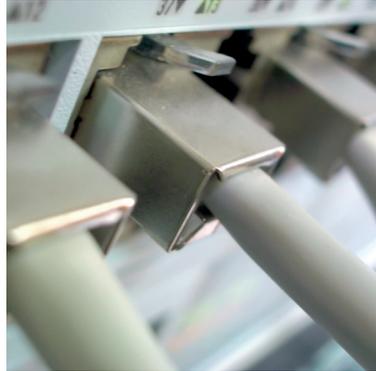


Toutes nos publications sont disponibles gratuitement :

- **En téléchargement**, depuis l'adresse internet de notre ASBL :
www.cpcp.be/etudes-et-prospectives
- **En version papier**, vous pouvez les consulter dans notre Centre d'Archives et de Documentation situé :
Rue des Deux Églises, 41 - 1000 Bruxelles
02 238 01 69 - archives@cpcp.be

INTRODUCTION

La « fracture numérique », cette nouvelle expression tant usitée dans les médias, est apparue dans les années 1990 avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Aujourd'hui, elle a acquis plusieurs significations, se référant aussi bien à l'accès matériel à ces technologies qu'aux inégalités sociales qui résultent des usages différents que l'on en fait. Dans cette analyse, nous tenterons de clarifier le concept de « fracture numérique » ainsi que d'en dégager les causes. Après avoir examiné les statistiques aux niveaux belge et wallon, nous verrons enfin quelles sont les pistes à dégager et les initiatives mises en place pour réduire cette fracture.



I. LES FRACTURES NUMÉRIQUES EN CHIFFRES

Plusieurs études nous permettent de nous forger une idée précise du paysage numérique belge et wallon. Le Baromètre de la société de l'information du SPF Economie¹ ainsi que le Baromètre TIC de l'Agence wallonne des Télécommunications publient régulièrement des statistiques en la matière. Ainsi, nous apprenons que 83 % des ménages belges (94 % avec enfants et 78 % sans enfants) sont connectés à Internet, contre 73 % en 2010, ce qui représente une augmentation considérable en quelques années. Ce chiffre est pratiquement identique en Région wallonne (82 %).

Si l'on s'intéresse à la fréquence de l'usage, 80 % des Wallons ont eu recours à Internet, mais surtout 70 % l'ont utilisé de manière pratiquement quotidienne. Toutefois, selon le Baromètre, cela signifie que « 20 % des Wallons restent en fracture numérique d'accès et ne peuvent donc pas tirer directement profit des facilités d'Internet. Il s'agit principalement de femmes, de personnes âgées de plus de 65 ans et de personnes n'ayant pas ou peu fait d'études. »² Au niveau belge, on recense 13 % d'individus n'ayant jamais utilisé Internet. La Belgique est donc bonne élève, puisque l'objectif fixé dans le cadre du Digital Agenda for Europe³ était de 15 %. En revanche, cela reste plus élevé que dans les pays limitrophes où ce chiffre n'est que de 5 % à 12 %. On relève également une forte disparité au niveau des tranches d'âge : 3 % des 16-24 ans n'ont jamais utilisé Internet, contre 43 % des 65-74 ans.

Si l'on se penche sur l'e-commerce (commerce en ligne), la Belgique a encore beaucoup de progrès à réaliser par rapport aux pays voisins. En effet, seuls 54 % des Belges ont commandé en ligne au cours de l'année précédant l'enquête⁴, alors que ce chiffre est de 71 % aux Pays-Bas, 70 % en Allemagne,

¹ « Baromètre de la société de l'information 2015 », *SPF Economie* : http://economie.fgov.be/fr/binaries/Barometre_de_la_societe_de_l_information_2015_tcm326-269296.pdf, consulté en juin 2016

² « Baromètre TIC 2014 de la Wallonie. Les résultats du baromètre en un clin d'œil », *Agence wallonne des Télécommunications* : http://www.awt.be/web/dem/index.aspx?page=dem_fr_b14.000.000

³ « Baromètre TIC 2014 », *Agence wallonne des Télécommunications* : http://www.awt.be/content/tel/dem/barometre_TIC_2014.pdf, consulté en juin 2016.

⁴ C'est-à-dire en 2014.

et monte à 79 % en Grande-Bretagne. Si l'objectif de 50 % fixé par le Digital Agenda for Europe a été atteint, il n'en reste pas moins que notre pays est à la traîne en ce domaine.

C'est également le cas en matière d'e-gouvernement, à savoir l'utilisation d'Internet par les citoyens pour entrer en relation d'une quelconque manière avec les pouvoirs publics. Si 55 % d'entre eux utilisent Internet afin d'établir des contacts de ce type, ils ne sont que 36 % à le faire pour remplir et renvoyer des formulaires, plaçant ainsi la Belgique à la 7e position parmi les membres de l'Union européenne.⁵

En revanche, la Belgique est dans les meilleurs élèves en matière de taux de pénétration de l'Internet à haut débit. En effet, parmi les ménages disposant d'un accès Internet, 98 % possèdent une connexion haut débit.

II. FRACTURE(S) NUMÉRIQUE(S) : SINGULIÈREMENT PLURIELLES ?

Initialement, la fracture numérique était appréhendée comme un fossé (digital gap), une inégalité entre les personnes disposant d'un accès aux technologies de l'information et de la communication, et celles étant exclues des contenus et services fournis par Internet (Brotcorne et Valenduc utilisent d'ailleurs les concepts d' « infos-riches » et « info-pauvres »⁶). C'était donc uniquement la dimension matérielle, à savoir l'équipement et la connexion, qui était mise en exergue, et la fracture désignait un déficit en matière de moyens et d'accès.⁷ C'est ce que l'on a appelé par la suite la « fracture du 1^{er} degré ». Cela supposait dès lors que « le simple accès aux TIC [conduisait] immédiatement à l'usage »⁸.

⁵ « Baromètre de la société de l'information 2015 », *SPF Economie* : http://economie.fgov.be/fr/binaries/Barometre_de_la_societe_de_l_information_2015_tcm326-269296.pdf, consulté en juin 2016

⁶ P. BROTCORNE, G. VALENDUC, « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet. Comment réduire ces inégalités ? », *Les Cahiers du numérique*, V, 1, 2009, p. 48, www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2009-1-page-45.htm.

⁷ *Ibid.*, p. 49.

⁸ *Ibid.*

Toutefois, au fur et à mesure que les inégalités en terme d'accès se sont réduites, il est rapidement apparu que « disposer d'un accès à Internet [...] ne garantit pas une pratique pleine et entière, c'est-à-dire autonome et efficace, pouvant ainsi déboucher sur des bénéfices pour son utilisateur »⁹, et n'est donc pas synonyme de plus d'égalité. C'est ainsi que le concept de « fracture numérique du second degré » (second order digital divide) est apparu, utilisé pour la première fois par Hargittai en 2002¹⁰, et désignant les inégalités relatives aux modes d'usage et à la capacité à s'appropriier les contenus accessibles grâce aux TIC. Il s'agit d'une « fracture dans la fracture »¹¹ : « les nouveaux clivages ne se situent plus au niveau de l'accès physique et matériel aux TIC, mais parmi les utilisateurs selon les types d'usages qu'ils en font »¹². Selon Warschauer, « la question clé devient alors non plus l'accès inégal aux ordinateurs, mais bien les manières inégales dont les ordinateurs sont utilisés »¹³. La maîtrise des TIC requiert en effet des compétences et ressources cognitives qui varient en fonction des individus, afin de savoir quelle information rechercher et quel usage en faire. C'est ce que l'on appelle les « compétences numériques » (concept développé par Steyaert

“ Le Pôle Education Permanente du CPCP propose des ateliers médias. Dans ce cadre, il a récemment collaboré avec l'EPN d'Yvoir afin de créer un blog avec un groupe de personnes du troisième âge. Afin de joindre la pratique à l'écrit, cette publication sera émaillée de situations rencontrées au cours de ces ateliers. ”

⁹ J. FERON, *Comprendre les fractures numériques du premier et du second degrés*, Bruxelles : UFAPEC, « Analyse », 2008, p. 4 : <http://www.ufapec.be/nos-analyses/comprendre-les-fractures-numeriques-du-1er-et-du-2sd-degres.html>, consulté en juin 2016.

¹⁰ P. BROTCORNE, G. VALENDUC, « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet... », *op. cit.*, p. 46.

¹¹ *Ibid.*, p. 50.

¹² *Ibid.*

¹³ M. WARSCHAUER, *Technology and social inclusion. Rethinking the digital divide*, Boston : MIT Press, Boston, 2003, cité par P. BROTCORNE, G. VALENDUC, « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet... », *op. cit.*, p. 55.

et De Haan en 2001), que l'on classe généralement en trois catégories :

- les compétences instrumentales : il s'agit des capacités techniques à manipuler le matériel, les logiciels..., mais aussi à faire face aux divers aléas techniques qui peuvent survenir ;
 - les compétences informationnelles : elles consistent à « chercher, sélectionner, comprendre, évaluer, traiter l'information »¹⁴ et ont acquis une importance croissante avec le développement des contenus d'information sur Internet ;
 - les compétences stratégiques : elles sont définies comme « l'aptitude à utiliser l'information de manière proactive, à lui donner du sens dans son propre cadre de vie et à prendre des décisions en vue d'agir sur son environnement professionnel et stratégique »¹⁵.

D'autres facteurs interviennent également, tels que de bonnes compétences fondamentales : lecture, compréhension, expression écrite... De plus, la prédominance de l'anglais sur le net constitue également pour beaucoup un facteur préalable d'exclusion numérique. Des lacunes dans ces domaines constituent une barrière à la simple utilisation des TIC. Notons également que des facteurs psychosociaux peuvent entrer en

« Lors des ateliers medias, les animateurs du CPCP se sont rendu compte que les compétences de base (lecture, écriture...) n'étaient pas acquises chez certaines personnes, ce qui constituait une difficulté supplémentaire dans le cadre du projet. La compréhension de l'anglais posait également problème. »

¹⁴ P. BROTCORNE, G. VALENDUC, « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet... », *op. cit.*, p. 65.

¹⁵ P. BROTCORNE, G. VALENDUC, « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet... », *op. cit.*, p. 53.

ligne de compte. Ainsi, « une incompréhension vis-à-vis de la logique informatique engendre en général des frustrations, voire des peurs importantes lors de la manipulation de l'outil »¹⁶.

Les compétences et connaissances nécessaires au maniement des TIC sont donc multiples. Les experts soulignent que « s'approprier les TIC et leur contenu [...] est bien une dynamique complexe, qui requiert de nombreuses ressources d'ordre tant matériel que mental, social et culturel »¹⁷. En effet, de nombreux facteurs « se combinent aux variables socio démographiques traditionnelles (statut socio-économique, niveau d'éducation, âge, sexe) pour influencer l'engagement des individus dans les TIC »¹⁸. La fracture du second degré est donc à dimension « intellectuelle et sociale »¹⁹, à caractère multidimensionnel. Il est dès lors plus judicieux de parler des fractures, « tant sont diverses les inégalités que cette notion peut recouvrir »²⁰.

Jeremy Dagnies, chercheur au Centre d'Études économiques, politiques et sociales (Cepess), va plus loin dans la typologie des fractures numériques, puisqu'il en dénombre huit différentes²¹ :

- **Fracture du premier degré** : le hardware. Il s'agit de « l'accès à un appareillage informatique adéquat »²². En effet, ceux qui ne possèdent qu'un GSM ancienne génération ne peuvent par exemple pas tirer profit des réseaux 3G et 4G.
- **Fracture du second degré** : le software. Elle désigne « l'accès aux logiciels adéquats »²³ (ce qui peut engendrer pour l'utilisateur un coût supplémentaire considérable).

¹⁶ P. BROTCORNE, G. VALENDUC, *Construction des compétences numériques et réduction des inégalités. Une exploration de la fracture numérique au second degré. Étude de la Fondation Travail-Université pour le SPP Intégration Sociale*, Bruxelles : SPF Intégration sociale, juin 2008, p. 50, <http://www.ftu-namur.org/fichiers/Comp%C3%A9tences%20num%C3%A9riques%20et%20in%C3%A9galit%C3%A9s.pdf>.

¹⁷ *Ibid.*, p. 17.

¹⁸ J. FERON, *Comprendre les fractures numériques du premier et du second degrés*, *op. cit.*, p. 3.

¹⁹ *Ibid.*, p. 4.

²⁰ P. BROTCORNE, G. VALENDUC, « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet... », *op. cit.*, p. 49.

²¹ J. DAGNIES, *Entretien avec l'auteur*, Bruxelles, 11 juin 2016.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

- **Fracture du troisième degré** : le réseau. Il s'agit de l'accès à une connexion Internet haut débit. Ainsi, certaines personnes disposent du matériel sans pour autant avoir de fibre optique dans leur quartier. De même, pour des raisons financières, on peut très bien concevoir qu'on ne puisse pas bénéficier d'un abonnement DATA, ou avec un quota de données réduit.
- **Fracture du quatrième degré** : les compétences instrumentales. Elle désigne la « capacité à utiliser le matériel disponible de manière efficiente, c'est-à-dire en minimisant les ressources temporelles (temps nécessaire pour trouver l'information), financières, cognitives (efforts de concentration raisonnables) et psychologiques (pas trop de stress, d'anxiété...) »²⁴. Elle correspond aux compétences instrumentales telles qu'expliquées ci-dessus. Ainsi, même si l'on dispose d'un ordinateur dernière génération ainsi que d'une connexion haut débit, cela ne sert pas à grand-chose si l'on ne peut mettre en route l'équipement et se servir de l'application adéquate.
- **Fracture du cinquième degré** : les compétences informationnelles et stratégiques. Il s'agit de la faculté « à utiliser les TIC de manière « intelligente », c'est-à-dire rechercher, trier, comprendre et évaluer la qualité de l'information et en faire un usage stratégique, en d'autres termes bénéfique pour la situation sociale et professionnelle de la personne »²⁵. Elle correspond en partie aux compétences informationnelles et stratégiques.
- **Fracture du sixième degré** : les contenus protégés. Elle désigne « l'accès aux contenus privés ou payants offrant des informations utiles ou de meilleure qualité »²⁶. Internet risque ainsi d'évoluer vers un système à deux vitesses, où l'on trouverait d'une part des contenus payants ou protégés, et d'autre part des contenus gratuits mais incomplets ou de moindre qualité (une pratique qui se généralise entre autres sur les sites d'informations).
- **Fracture du septième degré** : le risque. C'est la « capacité à se prémunir des risques liés à la recherche, à l'utilisation et au stockage de l'information (piratage, bug, panne...) »²⁷. Ce type de fracture, pourtant

²⁴ J. DAGNIES, *op. cit.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

souvent ignoré, constitue un risque croissant avec la multiplication des actes de malveillance. Comment agir si l'on perd ses données, et comment prévenir ce désagrément ?

- **Fracture du huitième degré** : l'indépendance. Il s'agit de la capacité à s'affranchir de l'usage des TIC et à fonctionner de manière autonome sans avoir obligatoirement recours aux TIC. Cela désigne la faculté de « mener une vie sociale de qualité et des activités professionnelles sans nécessairement faire usage des TIC »²⁸. Cette autonomie peut aussi bien être de type pratique (peut-on encore lire une carte routière si l'on est privé du GPS sur son smartphone ?) que de type psychologique (ne pas tomber dans une addiction vis-à-vis des TIC). Selon Jeremy Dagnies, « cette nouvelle fracture n'a encore jamais été évoquée comme telle. Elle fait référence non seulement à l'usage excessif des TIC susceptible de nuire à la qualité de vie individuelle et sociale, mais également à la situation de dépendance dans laquelle on peut se retrouver tant dans la sphère privée que professionnelle vis-à-vis des TIC. »²⁹ Elle pose la question de savoir si l'on est capable de vivre ou travailler si demain il n'y a plus Internet pendant plusieurs jours ou semaines.

Cette nouvelle typologie a le mérite d'affiner la typologie en matière de fractures numériques. Elle pointe également de nouveaux enjeux, qui n'existaient pas ou peu au cours de la dernière décennie.

²⁸ J. DAGNIES, *op. cit.*

²⁹ *Ibid.*

III. UNE RÉDUCTION EFFICACE DES FRACTURES NUMÉRIQUES... VERS MOINS D'INÉGALITÉS SOCIALES ?

Actuellement, l'utilisation des technologies est considérée comme « la condition sine qua non d'une pleine intégration économique, sociale et culturelle »³⁰. En effet, le nonaccès et le non-usage de celles-ci peuvent entraîner des discriminations dans de nombreux domaines : « le travail et le développement professionnel ; la consommation ; la communication ; l'exercice de la démocratie... »³¹. De nos jours, « les usages des TIC et le niveau de compétences numériques déterminent qui est en avance, qui suit et qui reste en arrière dans la société de l'information »³². La réduction des fractures numériques est donc considérée par les pouvoirs publics comme essentielle afin d'atténuer les inégalités socio-économiques et de « rétablir davantage d'équité et de justice sociale »³³. Nous allons ici analyser deux mesures particulières qui ont été prises en Région wallonne : la création d'espaces publics numériques et l'introduction des TIC au sein de l'école.

« Grâce à une pratique régulière, les participants les plus motivés ont pu se familiariser avec l'outil informatique. »

Le **label Espace public numérique (EPN)** a été mis en place par le Gouvernement wallon en 2005. Un EPN est défini comme « un lieu ouvert au public, à vocation non lucrative, proposant un programme public d'accès, d'initiation et d'accompagnement aux technologies de l'information »³⁴, dans l'optique de lutter contre la fracture numérique. C'est donc bien plus qu'un

³⁰ J. DAGNIES, *op. cit.*, p. 48.

³¹ P. BROTCORNE, G. VALENDUC, « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet... », *op. cit.*, p.51-52.

³² G. VALENDUC, P. VENDRAMIN, « Fractures numériques, inégalités sociales et processus d'appropriation des innovations » : <http://irene.asso.free.fr/digitaldivides/papers/Valenduc-Vendramin.pdf>, consulté en juin 2016.

³³ P. BROTCORNE, G. VALENDUC, « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet... », *op. cit.*, p. 47.

³⁴ « Guide EPN » : <http://www.epndewallonie.be/files/Image/uploads/2008/12/guideepn.pdf>, consulté en juin 2016

point d'accès public à Internet, puisqu'il s'agit d'une structure d'apprentissage et d'accompagnement. Comme nous l'avons vu, l'acquisition des compétences numériques est primordiale si l'on souhaite maîtriser les TIC. L'EPN diffère d'un point d'accès « classique » (type cyber-café) car il propose des formations aux compétences numériques de base, un accompagnement et des formations aux personnes qui souhaitent développer leur utilisation des TIC (photo numérique, réseaux sociaux...), des formations à vocation professionnelle, etc. On distingue deux finalités au sein des EPN : (1) « une finalité orientée vers le marché du travail » (intégration ou évolution professionnelle) et (2) le « développement personnel des individus, à travers leur revalorisation sociale au sein d'une société du tout numérisé »³⁵. C'est non seulement l'accès, mais aussi l'acquisition des compétences numériques, qui est au cœur de la mission des EPN. Ceux-ci peuvent donc jouer le rôle de tremplin et « donner une première impulsion à la fois à l'inclusion numérique et à l'inclusion sociale »³⁶ des publics visés.

La Région wallonne a également entrepris de favoriser l'utilisation des TIC le plus tôt possible en les intégrant au sein de l'école. Ainsi, le Gouvernement a lancé le plan « École numérique », qui vise à « favoriser les usages des technologies numériques dans les classes de l'enseignement fondamental, secondaire et de promotion social en Wallonie »³⁷. Dans ce cadre, un programme d'investissement de 77 millions d'euros a été approuvé pour la période 2014-2022. Les projets de 300 écoles-pilotes ont ainsi été retenus, consistant à expérimenter des tableaux interactifs, des manuels numériques, etc.

Des initiatives intitulées « Bring your device » ont également été mises en place dans certains établissements. Celles-ci consistent à ce que les élèves amènent leur propre ordinateur portable ou tablette afin de les utiliser dans un cadre éducatif. Si l'idée et les intentions de ce type d'initiatives sont bien évidemment louables, il convient néanmoins de relever certains points d'attention.

³⁵ P. BROTCORNE, G. VALENDUC, « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet... », *op. cit.*, p. 61.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ « La Wallonie investit pour mettre en place l'école numérique », AWT, 23 mai 2014, <http://www.awt.be/web/edu/index.aspx?page=edu>, fr,foc,100,145, consulté en juin 2016.

- Cela nécessite une préparation supplémentaire pour l'enseignant, qui n'est à la base pas formé à cette nouvelle façon d'enseigner.
- Cette initiative pose également la question du manque d'équité entre les élèves. En effet, ce projet n'est réalisable que si chacun dispose de son propre matériel, ce qui n'est évidemment pas forcément le cas.
- Des prérequis techniques en termes de réseaux et de bande passante sont également nécessaires.

CONCLUSION : DES INITIATIVES POUR UNE RÉDUCTION EFFICACE ET DURABLE DES FRACTURES NUMÉRIQUES

Comme nous l'avons vu, les fractures numériques ne sont pas uniquement une question d'accès, mais aussi de compétences nécessaires à leur maîtrise. Par définition, la maîtrise des TIC n'est jamais définitive dans la mesure où ces technologies évoluent sans cesse et requièrent dès lors constamment de nouvelles compétences. Aussi, les diverses initiatives visant à réduire les fractures numériques ne peuvent se concentrer uniquement sur la réduction des inégalités d'accès. Elles doivent « apprendre à apprendre », à la fois à utiliser le matériel, à chercher et sélectionner l'information, et à la réutiliser de manière proactive. La personne doit pouvoir s'auto-évaluer et apprendre à progresser de manière autonome. Ce n'est qu'alors que ces formations prennent tout leur sens et contribuent à une réduction efficace et sur le long terme des fractures numériques.

C'est ce qu'ont très bien compris les EPN de Wallonie qui œuvrent dans ce sens. Ils sont considérés par les experts comme « une pièce essentielle dans le dispositif de lutte contre la fracture numérique »³⁸. Toutefois, leur principal obstacle consiste à attirer et sensibiliser les publics difficiles à convaincre. Pour ce faire, une solution consiste à créer des partenariats et s'appuyer sur les dynamiques et initiatives existantes, notamment au niveau du secteur associatif local ou des pouvoirs locaux (CPAS, maisons de l'emploi...). On peut ainsi s'adresser à de nouveaux publics dans un cadre qui leur est familier (maisons

³⁸ P. BROTCORNE, G. VALENDUC, « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet... », *op. cit.*, p. 58.

de jeunes, associations de femmes, de migrants...). Selon les experts, « cette stratégie d'approche apparaît d'autant plus pertinente que ces publics en marge du monde des TIC et de la société en général ont tendance à ne pas sortir souvent spontanément de leurs espaces familiers (immeubles, quartiers) »³⁹. Une approche décloisonnée et transversale des apprentissages doit également être privilégiée : l'initiation aux TIC prendra tout son sens en lien avec les préoccupations quotidiennes de ces publics. En effet, « la formation à l'utilisation des TIC est trop souvent appréhendée comme une fin en soi et non comme un moyen pour atteindre d'autres objectifs transversaux »⁴⁰. Or, « pour réduire les inégalités dans les usages, la formation aux TIC doit être décloisonnée par rapport aux autres formations qui visent à l'intégration professionnelle ou à la revalorisation sociale »⁴¹. Ainsi, elle peut être associée à d'autres projets sociétaux (projets d'alphabétisation, d'insertion professionnelle, d'insertion sociale des immigrés, d'insertion des jeunes par le sport...) afin de donner une finalité à l'apprentissage. Pour convaincre les publics qui sont à l'écart des TIC, « il est nécessaire de proposer une offre de formation qui fait sens dans leur réalité quotidienne [...] : leurs besoins de communiquer à distance, de suivre le travail des enfants, [...] »⁴².

En ce qui concerne l'école, les initiatives sont encore ponctuelles, mais l'intention de vouloir y intégrer les TIC est bien évidemment louable. Toutefois, des obstacles subsistent, tout d'abord sur le plan technique, car l'équipement nécessaire est conséquent. Ensuite, les professeurs doivent être formés à utiliser le matériel et à l'utiliser dans le cadre éducatif. Enfin, à l'heure où l'école se voit assigner de nouvelles missions en termes d'éducation globale, d'éducation à la citoyenneté..., dans quelle mesure peut-on exiger d'elle qu'elle assure également une mission de formation aux technologies de la communication ?

“ À travers la création de ce blog, les participants ont pu découvrir l'ordinateur et apprendre à développer leur logique informatique. ”

³⁹ P. BROTCORNE, G. VALENDUC, *Construction des compétences numériques et réduction des inégalités...*, op. cit., p. 43.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 53.

⁴¹ *Ibid.*, p. 77.

⁴² *Ibid.*

Quoiqu'il en soit, la réduction des inégalités numériques ne passe pas uniquement par une résorption des inégalités d'accès, mais doit se concevoir dans ses multiples dimensions, et sur le long terme. Le décroisement et la transversalité des formations doit permettre de toucher les publics défavorisés. De plus, étant de nature évolutive, les fractures numériques doivent être appréhendées comme « un processus social plutôt qu'un état »⁴³. L'« apprendre à apprendre » doit donc être à la base de l'apprentissage en vue d'une maîtrise durable des TIC et de l'acquisition d'une autonomie numérique. Il s'agit là de conditions sine qua non si l'on souhaite lutter efficacement et durablement contre les fractures numériques.

En bref... 3 pistes pour réduire la fracture numérique

- *Établir des partenariats avec le secteur associatif afin d'attirer les publics visés*
- *Intégrer l'apprentissage des TIC dans un projet ayant un sens pour les participants, afin de donner une finalité à l'apprentissage*
- *Former les futurs enseignants à l'utilisation des TIC dans leur classe*

⁴³ P. BROTCORNE, G. VALENDUC, « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet... », *op. cit.*, p. 55.

POUR ALLER PLUS LOIN...

1. Articles et études

- « Baromètre de la société de l'information 2015 », *SPF Economie* : http://economie.fgov.be/fr/binaries/Barometre_de_la_societe_de_l_information_2015_tcm326-269296.pdf
- « Baromètre TIC 2014 », *Agence wallonne des Télécommunications* : http://www.awt.be/contenu/tel/dem/barometre_TIC_2014.pdf
- BROTCORNE P., VALENDUC G., « Construction des compétences numériques et réduction des inégalités. Une exploration de la fracture numérique au second degré. », *Étude de la Fondation Travail-Université pour le SPP Intégration Sociale*, juin 2008 : <http://www.ftu-namur.org/fichiers/Comp%C3%A9tences%20num%C3%A9riques%20et%20in%C3%A9galit%C3%A9s.pdf>.
- BROTCORNE P., VALENDUC G., « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet. Comment réduire ces inégalités ? », *Les Cahiers du numérique*, V, 1, 2009, p. 45-68 : www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2009-1-page-45.htm
- FERON J., « Comprendre les fractures numériques du premier et du second degrés », Bruxelles : *UFAPEC*, 2008 ; <http://www.ufapec.be/nos-analyses/comprendre-les-fractures-numeriques-du-1er-et-du-2sd-degres.html>
- VALENDUC G., VENDRAMIN P., « Fractures numériques, inégalités sociales et processus d'appropriation des innovations » : <http://irene.asso.free.fr/digitaldivides/papers/Valenduc-Vendramin.pdf>

2. Sites Web

- « École numérique » : <http://www.ecolenumerique.be/qa/>
- « EPN de Wallonie, le blog » : <http://www.epndewallonie.be/blog/>

Auteure : Elise Ottaviani

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La « fracture numérique » est apparue dans les années 1990 avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Aujourd'hui, elle a acquis plusieurs significations, se référant aussi bien à l'accès matériel à ces technologies qu'aux inégalités sociales qui résultent des usages différents que l'on en fait. Cette analyse passe en revue les pistes à dégager et les initiatives mises en place pour réduire ces fractures.



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles
02 238 01 00 – info@cpcp.be